

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 09 septembre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GONET Grégory, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés aux panneaux d'affichage de la Mairie le 04/09/2024.

Présents : GONET Grégory, Maire.

Mmes : QUISSAC Claire, BOUCLET Nadine, THEVOT Florence.

MM. : CUILLERIER Thomas, DELBART Pierre, GRYZ Arnaud, MEURISSE Didier, SAMIN Nicolas.

Excusé.e.s : GALLAND Christel, LOUSTRIC Clarence, JOUIN Murielle, BRUET Sébastien, DUCHAMP Thierry.

Pouvoir : JOUIN Murielle donne pouvoir à GONET Grégory, BRUET Sébastien donne pouvoir à QUISSAC Claire, DUCHAMP Thierry donne pouvoir à DELBART Pierre.

A été nommée secrétaire : QUISSAC Claire

D 2024-038 : AFFAIRES GENERALES : FERMETURE DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE MESSAS – AVENANT N°2 – CLOTURE DE LA MISE A DISPOSITION DU BATIMENT SIS 6 RUE MAUREGARD

À la suite du regroupement du Centre d'Incendie et de Secours de Messas avec celui de Beaugency, il est nécessaire de réaliser un état des lieux des locaux situé au 6 rue Mauregard actuellement occupé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret (S.D.I.S.), afin de clore la mise à disposition du bâtiment appartenant à la commune de Messas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention du 23 décembre 1998 relative à la mise à disposition des personnels et des biens détenus par la commune de Messas au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret, ainsi que de son avenant n°1 du mois de mai 1999,

Vu le courrier du SDIS reçu le 09 août 2024,

Vu l'exposé du Maire,

Considérant le regroupement du Centre d'incendie et de Secours de Messas avec celui de Beaugency,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de :

- **REALISER** l'état des lieux du bâtiment sis 6 rue Mauregard
- **CLOTURER** la mise à disposition du bâtiment sis 6 rue Mauregard
- **NOTIFIER** cette décision au Service Départementale d'Incendie et de Secours du Loiret

Secrétaire de séance,
QUISSAC Claire

Maire,
GONET Grégory

